Diffusion Générale	OCDE/GD(95)132
CONSTITUTIONS D'EUROPE CENTRALE, ORIENTALE ET	T BALTE

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Paris 1995

25961

Document incomplet sur OLIS Incomplete document on OLIS

Copyright OCDE, 1995

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles doivent être adressées à : M. le Chef du Service des publications, OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les idées exprimées dans la présente publication ne représentent pas les avis officiels de la Commission, des pays Membres de l'OCDE ni des pays d'Europe centrale et orientale participant au Programme.

LE PROGRAMME SIGMA

Le Programme SIGMA -- Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion dans les pays d'Europe centrale et orientale -- est une initiative conjointe du Centre de l'OCDE pour la coopération avec les économies en transition et de la CE/PHARE, financée principalement par CE/PHARE. L'OCDE et plusieurs pays Membres de l'OCDE fournissent également des ressources. SIGMA soutient les efforts de réforme des administrations publiques déployés en Europe centrale et orientale.

L'OCDE -- Organisation de Coopération et de Développement Economiques -- est une organisation intergouvernementale réunissant 25 démocraties à économie de marché avancée. Le Centre transmet les conseils et l'assistance de l'OCDE concernant les problèmes économiques les plus divers aux pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique engagés dans des réformes. CE/PHARE fournit des aides financières pour soutenir ses partenaires d'Europe centrale et orientale jusqu'au stade où ces pays sont prêts à assumer les obligations de Membre de l'Union Européenne.

Créé en 1992, SIGMA relève du Service de la gestion publique de l'OCDE (PUMA). Le PUMA fournit des informations et des analyses d'experts de la gestion publique aux décideurs des pays Membres de l'OCDE et facilite les contacts et les échanges d'expériences entre responsables de la gestion du secteur public. Par l'intermédiaire du PUMA, SIGMA offre à onze pays les précieuses connaissances techniques accumulées au cours de nombreuses années d'étude et d'action.

Les gouvernements participants et le Secrétariat de SIGMA collaborent d'une façon flexible afin de créer des programmes de travail conçus pour rendre les gouvernements mieux à même d'améliorer la gestion publique conformément à leurs priorités propres et à la mission de SIGMA. Cette initiative fait appel à un réseau de responsables expérimentés de l'administration publique pour fournir des services de conseil et une analyse comparative des différents systèmes de gestion. Par ailleurs, SIGMA collabore étroitement avec d'autres donneurs internationaux afin de promouvoir la réforme administrative et la démocratie.

Dans tous ses travaux, SIGMA s'emploie en priorité à faciliter la coopération entre les gouvernements. A cette fin, SIGMA accorde notamment un soutien logistique à la formation de réseaux rassemblant les praticiens de l'administration publique en Europe centrale et orientale et leurs homologues des pays Membres de l'OCDE.

Les activités de SIGMA se répartissent entre six domaines : réforme des institutions publiques, gestion de la formulation des politiques, gestion des dépenses, gestion des services publics, supervision administrative et service d'information.

PRÉAMBULE

La série des Documents SIGMA est une nouvelle série de rapports spécialisés établis à titre de contribution aux travaux de SIGMA en Europe centrale et orientale et axés sur des problèmes particuliers de gestion publique tels que le contrôle des dépenses, la supervision administrative, la coordination interministérielle et la gestion des services publics.

Constitutions d'Europe centrale, orientale et balte constitue le deuxième rapport dans la série des Documents SIGMA, série qui a débuté en 1995 avec le lancement de Un corps de cadres supérieurs de l'administration centrale : la mise en place d'un système de gestion pour la haute fonction publique dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Ce numéro dans la série représente le chapitre d'introduction du recueil intitulé *Constitutions d'Europe centrale, orientale et balte*; il a été édité par la Documentation française qui nous a accordé le droit de le reproduire dans son format original¹. SIGMA met donc ce rapport, écrit par le Professeur Michel Lesage, gratuitement à la disposition des praticiens de l'administration publique des pays d'Europe centrale et orientale.

Derry Ormond Chef du Service de la gestion publique, OCDE

^{1.} Ce document est également disponible en anglais dans la même série sous le titre "Constitutions of Central and Eastern European Countries and the Baltic States" -- la traduction anglaise ayant été assurée par les soins de SIGMA.

TABLE DES MATIÈRES

Intr	oduction	9
I.	Les États de l'Europe centrale, orientale et balte et l'Europe	10
1.	Les conditions de la reconnaissance	10
2.	L'établissement de nouvelles règles constitutionnelles	11
	2.1. Transformation politique et changement constitutionnel	11
	2.2. Révision de la constitution ou élaboration d'une nouvelle constitution	12
	2.3. La voie du Conseil de l'Europe : élection, constitution, élections libres	13
II.	La constitution, instrument de la transition	15
1.	La transformation des régimes : la répudiation du modèle soviétique	15
	1.1. Le pouvoir politique : la démocratie pluraliste	15
	1.1.1. La répudiation du rôle dirigeant du Parti	15
	et la primauté de l'élection	
	1.1.2. La séparation des pouvoirs	15
	1.1.3. L'autonomie locale	15
	1.2. Le pouvoir économique : la réduction de l'emprise de l'État	16
2.	L'État de droit et les libertés publiques	17
	2.1. L'État de droit	17
	2.1.1. Le principe de constitutionnalité : les Cours constitutionnelles	17
	2.1.2. L'indépendance du pouvoir judiciaire	19
	2.1.3. Le principe de légalité	19
	2.1.4. Droit interne et droit international	19
	2.2. Les droits et libertés	20
	2.2.1. Les droits et libertés des citoyens	20
	2.2.2. Le statut des minorités nationales et ethniques	21
III.	L'équilibre des pouvoirs	21
1.	Le Parlement	22
	1.1. La structure du Parlement : monocamérisme et bicamérisme	22
	1.2. La durée des sessions du Parlement	23
	1.3. Les modes de scrutin	23
2.	Le Gouvernement responsable	23
	2.1. La formation du Gouvernement	23
	2.1.1. Le chef du Gouvernement	23
	2.1.2. Les ministres	24
	2.2. La mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement	25
	2.3. Le droit de dissolution	25

3.	Le chef de l'État : le Président	25
	3.1. L'élection présidentielle	25
	3.2. Les attributions présidentielles	26
	3.2.1. Les attributions visant à permettre	27
	le fonctionnement régulier des institutions	
	3.2.2. Les attributions en matière de sécurité,	27
	défense et relations internationales	
	3.2.3. Les relations avec le Gouvernement	27
	3.3. La responsabilité du Président	28
IV.	Le référendum et la révision de la Constitution	29
1.	Le référendum	29
2.	Les procédures de révision des constitutions	30
	2.1. Le statut des dispositions de la Constitution : unité et diversité	30
	2.2. Rigidité et flexibilité de la Constitution :	30
	majorité qualifiée à l'assemblée et référendum	
v.	Conclusion	31
Tabl	leau 1. L'adoption des constitutions	12
	Leau 2. Le Conseil de l'Europe et les États de	14
	l'Europe centrale, orientale et balte	
	2.a. Le statut des quinze États	14
	2.b. Les États membres	14
	2.c. Les États ayant le statut d'invité spécial	14
Tabl	Leau 3. Attributions des Cours constitutionnelles	18
Tabl	Leau 4. La composition des Parlements	22
	leau 5. L'élection du chef de l'État	26
Tabl	leau 6. Motifs et procédures de mise en jeu de	28
	la responsabilité du Président	